

RÈGLEMENTS DU CONCOURS

1. Le présent concours est tenu par Éconofitness pour souligner son 10^e anniversaire. Le 1^{er} décembre 2023, Éconofitness fera tirer 10 crédits-voyages d'un montant de 1 500 \$ chacun parmi tous les membres en règle d'Éconofitness possédant un abonnement actif et ayant rempli le formulaire de participation, comprenant une question mathématique à résoudre, à l'adresse <https://info.econofitness.ca/concours-10-ans>. La promotion en ligne de ce concours débutera le lundi 28 août. Le concours sera également annoncé lors de la grande fête pour célébrer le 10^e anniversaire d'Éconofitness, le jeudi 7 septembre 2023, à 18h00 (HAE).

ADMISSIBILITÉ

2. Tous les membres en règle d'Éconofitness qui auront un abonnement actif en date du 1^{er} décembre 2023 et qui auront rempli le formulaire de participation, comprenant une question mathématique à résoudre, à l'adresse <https://info.econofitness.ca/concours-10-ans> seront éligibles au concours. Le membre en règle est un membre qui : (i) n'a enfreint aucune règle de conduite selon le code de vie d'Éconofitness (disponible dans tous les gyms Éconofitness), (ii) n'a aucun paiement en retard, (iii) a un abonnement actif en date du 1^{er} décembre 2023. Pour pouvoir participer au concours, en plus d'avoir atteint l'âge de 18 ans, les membres d'Éconofitness éligibles doivent être résidents du Québec. Les employés d'Éconofitness, de leurs filiales, sociétés affiliées, représentants, mandataires ou successeurs des agences de publicité et des personnes avec lesquelles elles sont domiciliées (peu importe le lien de parenté) ne peuvent participer au concours.

Les règlements du concours sont disponibles aux adresses suivantes : <https://info.econofitness.ca/concours-10-ans> et <https://econofitness.ca/fr/gagnants-concours>.

COMMENT PARTICIPER

3. Le concours est offert à tous les membres en règle d'Éconofitness qui auront un abonnement actif en date du 1^{er} décembre 2023. Pour pouvoir participer au concours, en plus d'avoir atteint l'âge de 18 ans, les membres d'Éconofitness éligibles doivent être résidents du Québec. **Le membre en règle qui désire participer au concours doit remplir le formulaire de participation, et répondre à une question mathématique, à l'adresse <https://info.econofitness.ca/concours-10-ans>.** Une participation par membre en règle. Le membre en règle est un membre qui : (i) n'a enfreint aucune règle de conduite selon le code de vie d'Éconofitness (disponible dans tous les gyms Éconofitness), (ii) n'a aucun paiement en retard, (iii) a un abonnement actif en date du 1^{er} décembre 2023. Le membre qui répondra à tous ces critères aura une (1) chance de participer.

LE TIRAGE

4. Le tirage aura lieu le lundi 4 décembre 2023, à 13h00, au Siège social d'Éconofitness, situé au 1040 boulevard Michèle-Bohec, bureau 300, Blainville, QC, J7C 5E2. Chaque membre en règle qui aura rempli le formulaire de participation et répondu à la question mathématique sera associé à un numéro. Par la suite, dix (10) numéros seront tirés au hasard. Les profils des membres correspondant aux numéros tirés seront d'abord vérifiés pour s'assurer que chaque membre gagnant est un membre en règle et possède un abonnement actif.

LE PRIX

5. 10 gagnants seront tirés au hasard. Chaque gagnant remportera un (1) crédit-voyage d'un montant de 1 500 \$.

- Le prix sera remis sous forme de certificat.
- **Substitution : au lieu de recevoir un crédit-voyage de 1 500 \$, le gagnant peut choisir de recevoir un chèque de 1 500 \$.**
- La valeur totale des prix pour ce concours est de 10 X 1 500 \$ = 15 000 \$.

LES CHANCES DE GAGNER

6. Les chances de gagner les prix offerts dépendent du nombre de membres en règle d'Éconofitness possédant un abonnement actif au 1^{er} décembre 2023 et ayant rempli le formulaire de participation à l'adresse <https://info.econofitness.ca/concours-10-ans>.

Tous les gagnants seront annoncés à l'adresse : <https://econofitness.ca/fr/gagnants-concours>. Éconofitness ou son représentant désigné tentera au moins à deux (2) reprises de communiquer avec les membres gagnants. Les gagnants auront 72 heures ouvrables pour donner suite à la communication sous peine de nullité. Si le gagnant ne réclame pas son prix dans les 72 heures ouvrables suivant la communication, un autre nom sera tiré au hasard parmi les participations admissibles restantes. Si le gagnant ne répond pas à toutes les conditions énoncées

10 crédits-voages à gagner pour célébrer nos 10 ans!

au présent règlement ou s'il refuse d'accepter le prix tel qu'attribué, le participant sera disqualifié et une autre participation admissible sera choisie au hasard parmi les participations admissibles restantes.

En participant à ce concours et en acceptant un prix, le gagnant, par la présente : (i) confirme son respect des présents règlements du concours; (ii) reconnaît l'acceptation du prix (tel qu'attribué); et (iii) dégage Éconofitness de toute responsabilité à l'égard du présent concours, de sa participation et/ou de l'attribution et de l'utilisation/ du mauvais usage du prix ou de toute partie dudit prix (iiii) accepte que son nom soit divulgué dans les différentes communications d'Éconofitness (réseaux sociaux, site Internet, publicités diverses).

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

7. En participant au concours, les participants acceptent de respecter les règlements officiels du concours ainsi que les décisions d'Éconofitness, lesquelles sont sans appel.

Éconofitness n'assume aucune responsabilité pour les prix non réclamés à temps ou refusés et se dégage de toute obligation reliée aux prix.

Éconofitness et les parties renonciataires ne pourront être tenues responsables de l'utilisation du prix attribué dans le cadre de ce concours et n'assument aucune responsabilité à l'égard du prix ou des événements qui découlent du concours. Ils ne sont pas responsables de toute erreur d'impression, de distribution ou de production et, à sa seule discrétion et sans aucune obligation ni préavis, ils se réservent le droit de mettre fin ou de retirer tout concours comportant une telle erreur.

Toutes les participations deviennent la propriété d'Éconofitness et tous les membres participants acceptent de recevoir des communications par courriel d'Éconofitness. Le gagnant autorise Éconofitness à utiliser, si requis, leurs noms, leur photographie, leur image, leurs déclarations relatives au prix, leur lieu de résidence, sans aucune forme de rémunération, et ce, à leur discrétion et sans limites quant à la période d'utilisation, dans tout média et à des fins publicitaires ou à toute autre fin.

Aux fins du présent règlement, le participant est la personne dont le nom apparaît comme gagnant. C'est à cette personne que le prix sera remis si elle est déclarée gagnante.

Éconofitness se réserve le droit, à leur entière discrétion, de substituer un prix de même nature ou de valeur équivalente dans l'éventualité où le prix ou un élément de ce prix ne serait pas disponible, et ce, pour quelque raison que ce soit. Sous réserve de ce qui précède, le prix doit être accepté tel que décerné et ne peut être échangé ni transféré à une autre personne.

Éconofitness ne pourrait être tenue responsable des participations perdues, mal acheminées ou détruites et décline également toute responsabilité de la perte ou vol de données ou d'informations ou de tout autre problème qui les empêcheraient de procéder au tirage comme prévu.

Éconofitness se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre, en tout ou en partie, le concours dans l'éventualité où il se manifeste un événement ou toute intervention humaine pouvant corrompre ou affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement normal du concours prévu dans les Règlements, et ce, sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, le cas échéant. Dans tous les cas, Éconofitness ne pourra être tenue d'attribuer un prix autrement que conformément aux règlements.

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

Ce concours est soumis à toutes les lois fédérales et provinciales, ainsi qu'à tous les règlements municipaux pertinents. Les règlements du concours sont disponibles aux adresses suivantes : <https://info.econofitness.ca/concours-10-ans> et <https://econofitness.ca/fr/gagnants-concours>.

➔ BONNE CHANCE À TOUS NOS MEMBRES PARTICIPANTS! ➔